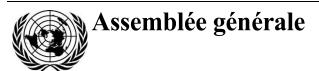
Nations Unies A/c.3/79/L.51



Distr. limitée 8 novembre 2024 Français

Original: anglais

Soixante-dix-neuvième session

Troisième Commission

Point 69 a) de l'ordre du jour Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Albanie, Australie, Îles Marshall, Japon, Macédoine du Nord, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine : amendement au projet de résolution A/C.3/79/L.2

Lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Après le paragraphe 3, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Constate avec inquiétude que la Fédération de Russie a cherché à justifier son agression territoriale contre l'Ukraine en invoquant l'élimination du néonazisme, et souligne qu'invoquer le néonazisme comme prétexte pour justifier une agression territoriale compromet sérieusement les mesures prises pour combattre réellement ce fléau ;

